



PREFET DES ARDENNES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Champagne-Ardenne

Châlons-en-Champagne, le 07 FEV. 2013

Service du climat, de l'énergie, de la construction et des transports
Pôle climat, air, énergie

Le Directeur
à

Nos réf. : SPECT-PCAE JD/MM 12.08.05
Affaire suivie par : Joël DELVA
joel.delva@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 51 41 63 39 - Fax : 03 26 70 80 02

Monsieur le Directeur
RTE EDF Transport SA - SENE
913 avenue de Dunkerque - BP 427
59464 LOMME CEDEX
à l'attention de Mme QUINTREL

13-83

Objet : Extension du poste 400 kV de SEUIL
Concertation préalable

PJ : 1 liste

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je transmets ce jour aux concertants, dont vous trouverez la liste ci-jointe, le dossier de concertation sur le projet cité en objet.

Je leur ai demandé de me faire part, avant le 8 mars 2013, de leurs observations sur le projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Directeur et par délégation,
Le chargé de mission énergie,

Yves MESLARD

11 FEV. 2013 *662*

RTE-SENE		DU	DA	DAP	DPN	SDOP	MCom
Action							
Info							
		EXP	MAR	MAR	MSL	SRC	RACC
Action							
Info							

Libre RTE Restreint Confidentiel

SDOP		Date :											
		LCL	BB	BL	SG	EVX	CHZ	GB	JMW	PL	IC	CH	
O													
C													
		OD	VJ	XG	PT	PDS	NS	PG	TV	DM	OK	SR	AP
O													
C													

Auteur Revus d'Exigence :



La DREAL
Champagne-Ardenne
est certifiée ISO 9001

www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 03 51 41 62 00 - fax : 03 51 41 62 01
40 boulevard Anatole France - BP 80556
51022 Châlons-en-Champagne cedex

Extension du poste 400 kV de SEUIL

-o-O-o-

Concertation préalable

-o-O-o-

Liste des concertants

- Monsieur le Maire de la commune de SEUIL
- Monsieur le Maire de la commune de MENIL-ANNELLES
- Monsieur le Président du communauté de communes du Junivillois
- Monsieur le Président du communauté de communes du Reithémois
- Monsieur le Président du Conseil général des Ardennes
- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture des Ardennes
- Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles de Champagne-Ardenne
- Monsieur le Directeur départemental des territoires des Ardennes
- Monsieur le Délégué territorial de l'agence régionale de santé des Ardennes
- Monsieur le Chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine des Ardennes
- Monsieur le président de l'association Nature et Avenir
- Monsieur le président de l'association ReNArd



PREFET DE SARDINNES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Champagne-Ardenne

Châlons-en-Champagne, le 11/04/08

Service du climat, de l'énergie, de la construction et des transports
Pôle climat, air, énergie

Monsieur le Directeur

Nos réf. : SPECT-PCAE JD/MM 11.08.05 n° 13 - 162
Affaire suivie par : Joël DELVA *JD*
joel.delva@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 51 41 63 39 - Fax : 03 26 70 80 02

Monsieur le Directeur
RTE EDF Transport SA – SENE
913 avenue de Dunkerque – BP 427
59464 LOMME CEDEX
à l'attention de Mme Virginie QUINTREL

Objet : Extension du poste 400 kV de SEUIL
Concertation préalable – dossier d'information

PJ : 3

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les avis suivants, formulés par les conférents sur le projet cité en objet.

Pour réponse de votre part :

- concernant le paysage, et au vu de la topographie, il convient de réfléchir l'implantation pour limiter les déblais.

Pour qu'il en soit tenu compte :

- la direction départementale des territoires des Ardennes.

Pour information :

- la délégation territoriale départementale des Ardennes de l'ARS,
- le Service territorial de l'architecture et du patrimoine des Ardennes.

Suite à la réception de vos réponses, j'adresserai le bilan de la concertation à la préfecture des Ardennes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Directeur et par délégation,
Le chargé de mission énergie,

Yves MESLARD



La DREAL
Champagne-Ardenne
est certifiée ISO 9001

www.champagne-ardennes.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 03 51 41 62 00 – fax : 03 51 41 62 01
40 boulevard Anatole France – BP 80556
51022 Châlons-en-Champagne cedex



La Déléguée Territoriale Départementale des Ardennes

à

→ Teo - Jaeger - 33F
7 ans JJ

Service émetteur :
Service Santé-Environnement

Affaire suivie par : M. ROCHE
Courriel : ARS-CA-DTD08-SE @ars.sante.fr

Téléphone : 03.25.49.72.27
Télécopie : 03.24.59.72.05

Réf. : DR / AF n° **000064**

Date : 18 février 2013

P.J : 1 dossier en retour

Monsieur le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement
Service climat, énergie, construction et
transports
40 Boulevard Anatole France
BP 80556
51022 Châlons en Champagne cedex

Objet : Extension du poste électrique de 400 kV de SEUIL – Concertation préalable.

Par courrier en date du 07 février 2013, vous avez sollicité l'avis de l'Agence Régionale de Santé concernant le dossier cité en objet.

Ce projet consiste en l'extension du poste RTE à 400 000 Volts situé sur la commune de SEUIL.

Les travaux prévus sont situés en plein champ, à plus d'un kilomètre de la commune de MENIL-ANNELLES et ne seront donc à l'origine d'aucune nuisance pour les tiers.

La zone prévue par ces travaux n'est concernée par aucun captage destiné à l'alimentation en eau de consommation humaine, ni par aucun périmètre de protection de captage.

Par conséquent, je n'ai aucune observation particulière à formuler concernant ce projet.

13 SL2

P/La Déléguée Territoriale Départementale
Des Ardennes de l'Agence Régionale de
Santé,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,


David ROCHE



PRÉFET DES ARDENNES

6

Direction départementale
des territoires

Service eau, aménagement
du territoire et environnement

Urbanisme, Aménagement
de l'Espace

Charleville-Mézières, le 08 mars 2013

La directrice départementale des territoires
à

DREAL Champagne-Ardenne
à l'attention de Joël DELVA
40, boulevard Anatole France – BP 80556
51022 Châlons en Champagne cedex

Affaire suivie par : Nathalie Devulder

Tel : 03 51 16 52 57 - Fax : 03 51 16 52 52

@ : nathalie.devulder@ardennes.gouv.fr

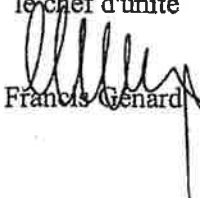
Objet : concertation préalable – Extension du poste 400 kV de Seuil.

Référ. : SPECT-PCAE JD/MM 12.08.05

Conformément à la réglementation en vigueur, qui indique que l'élaboration des projets d'ouvrages électriques de transport doit être conduite en y associant, le plus en amont possible de la procédure, les élus et services concernés, vous m'avez consulté sur le dossier cité en objet.

Comme une étude d'impact est nécessaire préalablement à la réalisation de ce projet, je vous indique qu'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 devra être réalisée (item 3 et 4 de la liste nationale : décret n° 2010-365 du 9 avril 2010).

Pour la directrice départementale,
le chef d'unité



Francis Génard



③

D.R.E.A.L.
40, boulevard Anatole France
51022 CHALONS-en-CHAMPAGNE Cedex

Le **22 FEV. 2013**

ARRIVÉE du COURRIER

PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

L'adjointe au chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine des Ardennes architecte des bâtiments de France

Direction régionale des affaires culturelles Champagne-Ardenne

à

Service territorial de l'architecture et du patrimoine des Ardennes

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
40 boulevard Anatole France
BP 80556
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Affaire suivie : Virginie THEVENIN
03 24 56 23 16
Téléphone : sdap.ardennes@culture.gouv.fr
Courriel : VT/CP/2013021400.-A161

sk JTF

↳

A l'attention de Monsieur Joël DELVA *sk JTF*

Charleville-Mézières, le 18 FEV. 2013

Objet : Extension du poste 400 kV de SEUIL

Suite à votre courrier en date du 7 février 2013, concernant l'extension du poste 400 kV de Seuil, je tiens à vous informer que le projet se situe dans la continuité de l'installation existante et par conséquent, il n'appelle aucune observation particulière.

D.R.E.A.L.
SECRET/CEA

Le **22 FEV 2013**

ARRIVÉE du COURRIER

13 537

L'architecte urbaniste de l'Etat
architecte des bâtiments de France
adjointe au chef du service territorial
de l'architecture et du patrimoine

Virginie THEVENIN



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDENNES

CHARLEVILLE-MEZIERES,
Le 08 mars 2013

RTE
62, rue Louis Delos
TSA 71012
59709 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

Aménagement du
Territoire

Aménagement du Territoire
1 Avenue du Petit Bois
CS 70733
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES
CEDEX
Tél : 03 24 36 64 40
Fax : 03 24 36 64 55
suat@ardennes.chambagri.fr

Siège Social
1 Avenue du Petit Bois
CS 70733
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES
CEDEX
Tél : 03 24 56 89 40
Fax : 03 24 33 50 77
cda,08@ardennes.chambagri.fr

Dossier suivi par Astrid BARROIS
Ligne directe : 03.24.36.64.40
Mail : suat@ardennes.chambagri.fr
N/Réf. : SL/AB/ASB N° 127.13

Affaire suivie par : Joël DELVA
Objet : Article 2 II

Monsieur le Directeur,

Vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture dans le cadre de travaux concernant le projet d'extension du poste 400 KV sur la commune de **Seuil**.

Dans le cas où les travaux sont réalisés sur des surfaces agricoles, les agents de RTE et les entreprises mandatées de RTE devront veiller à identifier les propriétaires et exploitants des parcelles concernées pour établir avec eux les états des lieux d'entrée et de sortie, définir les accès les moins impactants pour la parcelle et mettre en concordance le planning des travaux avec le calendrier cultural dans le but de perturber le moins possible l'exploitation.



.../...

Les protocoles nationaux et régionaux signés entre RTE, ERDF, SERCE et les OPA devront être utilisés, notamment concernant les modalités de réparation de dommages instantanés (pertes de récolte, dégâts aux sols...).

Dans la mesure du respect des prescriptions détaillées ci-dessus, je vous informe que nous émettons un avis favorable sur ce dossier.

Nos services restant à votre disposition pour de plus amples informations

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Sébastien LORIETTE



Réseau de transport d'électricité

VOS REF

NOS REF LE-TENE-GIMR-PSC-13-0497

INTER-
LOCUTEUR Virginie Quintrel

TÉLÉPHONE 03 20 13 66 57

FAX 03 20 13 68 73

OBJET Extension du poste 400 kV de Seuil
Concertation préalable

Marcq-en-Baroeul, le 15 mars 2013

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 12 mars 2013, vous nous interrogez sur l'implantation de l'extension du poste de Seuil au vu de la topographie du terrain, et sur son impact sur le paysage.

Ces deux points font l'objet d'études technique et paysagère de manière à :

- Rechercher un équilibre entre les déblais et les remblais

La solution envisagée aujourd'hui permet de s'approcher d'un tel équilibre puisque seuls 4 000 m³ de terre végétale devraient être excédentaires et pourront être réutilisés dans le cadre de la végétalisation des talus.

Compte-tenu de la topographie de la Noue l'Agasse ou s'insère le projet, les terrassements nécessaires pour obtenir la plateforme se traduisent par la création de talus. Les principaux talus ont une hauteur d'environ 7m en déblai au sud et 3,5 m en remblai à l'Est.

- Réduire l'impact du projet sur le paysage

Le projet d'extension du poste s'inscrit dans une petite unité paysagère marquée par les équipements électriques et les activités agricoles.



Cette unité paysagère est isolée des vues depuis l'extérieur et notamment depuis l'habitat. Ce n'est que depuis la RD 946 que quelques échappées visuelles vers l'extension du poste électrique de Seuil sont possibles. Pour le montrer, des photomontages seront réalisés et intégrés dans l'étude d'impact du projet afin d'appréhender au mieux l'intégration du poste dans son environnement.

Espérant avoir répondu à l'ensemble des questions soulevées dans le cadre de la concertation préalable et restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a long horizontal stroke that extends to the right.

Copies : VQL (chrono) – Eric Vanneaux (SDOP-SENE) – Christophe Bardey (PCTEP)



PREFET DES ARDENNES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Champagne-Ardenne

Châlons-en-Champagne, le 10 AVR. 2013

Service du climat, de l'énergie, de la construction et des transports
Pôle climat, air, énergie

Le Directeur

à

Nos réf. : SPECT-PCAE JD/MM 12/08/05 n° 13-217
Affaire suivie par : Joël DELVA JD
joel.delva@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 51 41 63 39 - Fax : 03 26 70 80 02

Monsieur le Sous-Préfet de Rethel

Boulevard de la 4^{ème} Armée
08300 RETHEL

Objet : Extension du poste 400 kV de Seuil
Clôture de la concertation

Référence : Ma lettre SPECT-PCAE JD/MM 12.08.05 du 7 février 2013

P. J. : - 5 avis
- courrier de transmission à RTE des avis
- Réponse de RTE aux avis

Par lettre en date du 7 février 2013, je vous ai informé de l'envoi aux élus et services concernés d'un dossier de présentation du projet cité en objet, conformément à ce qui avait été décidé lors de notre réunion du 15 novembre 2012 en sous-préfecture de Rethel.

Vous trouvez ci-joint copie des avis émis lors de cette consultation et la réponse de RTE à certains de ces avis.

On notera qu'aucun avis n'est défavorable au projet et que RTE s'engage à respecter les préconisations émises.

RTE peut donc dès à présent déposer le dossier d'approbation de projet d'ouvrage pour lequel une enquête publique préalable à travaux sera à organiser.

Je reste à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire sur cette affaire.

P/Le Directeur et par délégation,
Le Chef du Pôle climat, air, énergie,

Jean-Jacques FORQUIN

Copie : Préfecture des Ardennes (M^{me} TOURNAYRE), RTE



La DREAL
Champagne-Ardenne
est certifiée ISO 9001

www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél. : 03 51 41 62 00 - fax : 03 51 41 62 01
40 boulevard Anatole France - BP 80556
51022 Châlons-en-Champagne cedex

